

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bléd, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comment de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Elle consiste en argent en 20 L
payé par la commune & 4 quarterons
de mépel & autant d'avoine payé
par la Nation*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Thiolleyres, & Tavernes.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Ce sont des villages*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Ce sont deux Communes.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse d'Oron la Ville Les Thiolleyres, ont leur Agent & les Tavernes, ressortent de l'Agent de Châtillon*
- d. District *D'Oron.*
- e. Canton *Du Lemant*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les plus éloigné, sont, un quart d'heure.*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Aux Thiolleyres se rendent, vers Cher Séré & le Genovray & vers Ché Borij, & les frères Rithner, & aux Tavernes, ceux du Salay & du Moulin D'hauvret.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Les plus éloigné sont à un quart de lieue*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Aux Thiolleyres, il y en a 16. Et aux Tavernes, 12.*

166

C. P. 31.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il en a quatre dans cette circonférence

a. Leurs noms.

Oron la Ville a une lieue des Thiers, Paleyrieux demie lieue, & Chatel a une trois quar de cures, & Serte, une lieue.

b. Leurs distances réciproques.

Oron est un quart de lieue de Chalan, & demie lieue de Paleyrieux, & une lieue de Serte.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

A Lire, a écrire, L'orthographe, la Rétorique, & la Musique, & la Reli-

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école toute l'année, excepté un mois de vacance. Trois heures le matin, & deux le soir

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

On en a que pour la Religion

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On les observe aussi exactement que l'on peut

9°. Durée de l'école chaque jour?

De cinq heures

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans sont rangés en deux classes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Régent étoit nommé par le Pasteur, & établi par le Balif.

b. D'où est-il?

Des Thiolleyres.

c. Son nom

Jean François Decoster.

(3)

d. Son âge.

est en 1748.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il a six enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis l'année 1738.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Aux Thiolleyres, sa vocation, étoit de Charpentier.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Aucune.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il en a 28, qui fréquentent plus assiduellement, en été hiver quasi été.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'en a point, si ce n'est un plantage dont le produit peut être évalué a 60 bat

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'en a point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Le Régent loue la chambre, on lui donne quelque peu de bois

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

67

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle consiste, en tout, à L. 200. payé par les Communes.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

68
C. V. B. S.

Chesalles & oron dessus

Sont des Villages

Les deux forment Chacun une Commune

De la Paroisse d'oron la Ville
L'agent d'oron dessus

D'oron

Canton du Léman

Chaque école n'en a pas de plus éloignée d'un quart d'heure

Bussigny petit Village seroit à Chesalles, ainsi que plusieurs autres maisons, qu'ils seroit trop long de détailler, à oron dessus de l'agent la Corboz

Les plus éloignées de chacune des écoles sont à un quart d'heure de distance

A Chesalles 22 à oron dessus 22.